



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Canton de Pont-Sainte-Maxence

Mairie de Saint-Martin-Longueau

CONSEIL MUNICIPAL DU 22/09/2020 19H00.

Présents : M. Denis MESSIO, M Philippe POULAIN, Mme Michelle CHAMBRELENT, M Eric BARRUET, Mme Aude DEFOSSEZ, Mme Elisabeth BEBEN-MARQUE, M Jean-Pierre WRZOCHOL, Mme Virginie LEHMANN, M François LAURENT, Mme Isabelle JADAS, M Teddy PEZANT, Mme Catherine HIEGEL, M Médéric PARROT, M Patrick RODRIGUEZ.

Absent (e, s, es) excusé (e, s, es) : Mme Nadège ROELENS ayant donné procuration à M Eric BARRUET.

A été nommé (e) secrétaire : M Eric BARRUET.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du 18 juin 2020.
- Modification de la délibération de la commission d'appel d'offres.
- Délibération délégation au maire.
- Délibération pour le renouvellement de la commission communale des impôts directs.
- Délibération contrat avenant SUEZ dorsale Nord.
- Délibération lancement étude bâtiment cantine/périscolaire + info présentation.
 - 1) Localisation du projet.
 - 2) info sur avant-projet sommaire du bâtiment cantine/périscolaire réalisé par l'ADTO.
 - 3) Délibération : pouvoir à l'ADTO pour lancement maîtrise d'oeuvre.

DIVERS :

- ZAC Nord.
- Rapport annuel service assainissement SUEZ.
- Bilan restauration scolaire St-Martin-Longueau/Bazicourt.
- Info sur les commissions nouvellement mises en place.
- Info sur la rentrée scolaire.
- Info soirée astronomie.

Monsieur le Maire propose qu'un planning soit établi pour la désignation d'un secrétaire de séance soit :

- Par tirage au sort.
- Par ordre alphabétique.

Les membres du conseil municipal décident que le secrétaire de séance sera par ordre alphabétique.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 18 JUIN 2020.

Celui-ci est adopté à l'unanimité avec une remarque de M Médéric PARROT qui demande que les délais d'affichage des délibérations soient respectés.

Monsieur le Maire précise que cela est généralement le cas mise à part en juin dernier étant donné la charge de travail occasionnée par le renouvellement du conseil municipal.

Pour : 15.

MODIFICATION DE LA DELIBERATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES. (délibération n°2020-01-22/09)

La commission d'appel d'offres doit être composée du Maire, 3 titulaires et 3 suppléants, lors de la dernière délibération, le Maire faisait partie des titulaires. Il convient donc de délibérer en respectant la composition.

Monsieur le Maire

Candidats titulaires

- M Philippe POULAIN
- M Patrick RODRIGUEZ
- M Jean-Pierre WRZOCHOL

candidats suppléants

- M Médéric PARROT
- Mme Nadège ROELENS
- Mme Michelle CHAMBRELENT

Vote pour 15.

**DELIBERATION DE DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.
(délibération n°2020-02-22/09)**

Le service du contrôle de légalité de la Préfecture a demandé de modifier certains points sur la délibération prise lors de la réunion du conseil municipal du 25/05/2020.

Monsieur le Maire propose de délibérer avec les mêmes termes en modifiant les articles suivants :

- 17° De demander à tout organisme financeur, l'attribution des subventions.
- 18° De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.

Vote pour : 15.

**DELIBERATION POUR LE RENOUELEMENT DE LA COMMISSION DES
IMPOTS DIRECTS
(délibération n°2020-03-22/09)**

Pour la nouvelle mandature, il est nécessaire de renouveler la commission, 24 personnes doivent être proposées au centre des impôts qui procédera à la constitution de celle-ci et sélectionnera 6 titulaires et 6 suppléants parmi la liste.

Il est proposé que celle-ci soit composée des 14 membres du conseil municipal (le Maire ne peut pas en faire partie) et charge le secrétariat de contacter les 10 habitants de la commune qui en faisaient partie au précédent mandat pour connaître leur souhait.

**DELIBERATION CONTRAT AVENANT SUEZ DORSALE NORD
(délibération n°2020-04-22/09)**

La dorsale Nord a fait l'objet d'une remise en état par le SITTEUR (120 000 €), Un avenant a été mis en place pour la rétrocession de 1053 ml communal au syndicat qui a délégué la gestion à SUEZ, la commune n'aura plus à assurer l'entretien de ce tronçon.

Vote pour : 15.

**LOCALISATION DU PROJET CANTINE/PERISCOLAIRE
(délibération n°2020-05-22/09)**

Monsieur le Maire informe sur les éléments constatés sur l'évolution en matière de restauration scolaire et périscolaire depuis l'ouverture des services en 2009 ainsi que sur les projections pour les prochaines années au vu des futures constructions sur Bazicourt et Saint-Martin-Longueau.

Monsieur François LAURENT commente les graphiques projetés à l'écran.

Deux propositions sont envisagées :

- Projet 1 : rénovation de l'ancienne mairie/médiathèque.
- Projet 2 : nouvelle construction.

L'estimation sur le projet 1 est jugée excessive (coût entre 664 235 H.T € pour uniquement le service périscolaire, sans la restauration scolaire).

L'implantation du futur bâtiment cantine/périscolaire (environ 500 m² pour un accueil de 70 enfants au périscolaire et 80 élèves/service pour la restauration) adossé à la salle polyvalente est présentée et retenue.

L'étude de financement de l'opération est actuellement estimée à 1 239 650 € H.T pour un reste à charge communal environ 400 000 €.

Monsieur le Maire présente une première ébauche effectuée par l'ADTO (Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise) et demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la localisation

Vote pour une nouvelle construction : 15.

**POUVOIR A L'ADTO POUR LANCEMENT DE LA MAITRISE D'ŒUVRE
CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE LA CANTINE/PERISCOLAIRE
(délibération n°2020-06-22/09)**

Les membres du conseil municipal décident de confier à l'ADTO le lancement du projet ainsi que la maîtrise d'œuvre et s'engagent à prévoir les crédits nécessaires au budget communal. Ils autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant ce sujet.

Vote pour : 15.

DIVERS

Commission pour la construction des locaux cantine/périscolaire :

Monsieur le Maire propose de créer une commission dont il assurera la présidence et qui travaillera sur ce sujet et demande qui souhaite en faire partie :

- Mme Michelle CHAMBRELENT.
- M François LAURENT.
- M Teddy PEZANT.
- M Médéric PARROT.
- Mme Catherine HIEGEL.
- M Patrick RODRIGUEZ.
- M Jean-pierre WRZOCHOL
- M Eric BARRUET.

ZAC NORD :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a rencontré le Président de la CCPOH et le Vice-Président chargé du développement économique pour affirmer la volonté de la majorité municipale de l'abandon du projet de la ZAC NORD sur la commune. L'intercommunalité a pris acte de la décision communale et engagera une procédure d'abandon dans les prochains mois.

Le conseil municipal ainsi que celui de Bazicourt devront délibérer lors d'une prochaine séance pour valider cette décision.

Rapport annuel de l'assainissement :

Le délégataire Suez a fourni le rapport annuel 2019 de Saint-Martin-Longueau, il y a 623 clients et toujours 2 habitations non branchées (impasse des Peupliers et rue de la Madelon). 55629 m³ d'eaux usées ont été traitées

Le taux d'impayé est de 0,8%.

Nos 2 postes de relèvement (rue du Marais et rue de Paris) sont en télésurveillance.

Le contrat avec le prestataire a été signé le 1^{er} février 2010 pour une période de 12 ans.

Monsieur le Maire signale aux membres du conseil municipal qu'en 2026, tous les syndicats seraient absorbés par les communautés de communes, à ce titre, les communes de Chevrières et Houdancourt, membres de notre syndicat, rejoindraient éventuellement la communauté de communes de la plaine d'Estrées-Saint-Denis avant le délai prescrit.

Bilan restauration scolaire :

Monsieur Eric BARRUET, comme convenu au cours du précédent conseil, expose le bilan de l'année scolaire 2019/2020 :

- 140 élèves inscrits.
 - 9 525 repas distribués (en baisse de 6 300 en raison du COVID-19)
 - La fréquence moyenne est de 98 élèves/jour.
- Le déficit est de 7 934 € réparti comme suit :
- Commune de Saint-Martin-Longueau : 6 744 €.
 - Commune de Bazicourt : 1 190 €.

Commission nouvellement mise en place :

La commission environnement s'est réunie, Mme Michelle CHAMBRELENT rend compte de la proposition d'achat de 10 pots de fleurs rouges d'une contenance de 510 l pour un montant de 4 300 € qu'il est prévu d'installer ainsi que des décorations de Noël sur la RD 1017.

L'achat de sapins naturels est également prévu.

Il est proposé de peindre les blocs béton installés récemment autour de la plaine de jeux et d'y installer des poubelles.

Les membres du conseil municipale valident les propositions de la commission.

Travaux :

Monsieur Jean-Pierre WRZOCHOL fait part d'un devis concernant des bornes escamotables (place des Tilleuls 2, salle des loisirs 1 et entrée plaine de jeux 1) pour un montant de 24 408 € TTC. Le délai d'intervention est de 4 à 6 semaines environ.

Rentrée scolaire :

Monsieur François LAURENT avise le conseil municipal sur le déroulement de la rentrée scolaire qui s'est très bien passée malgré les circonstances.

A la demande des enseignants, un visiophone a été installé devant l'entrée du groupe scolaire. Le service technique a rénové une classe au cours de l'été.

Utilisation de salle polyvalente par la CCPOH :

L'office du tourisme et la CCPOH utilisera la salle polyvalente et une partie de la plaine de jeux pour la soirée astronomie du 25 septembre prochain dans laquelle 40 participants sont inscrits.

Candélabre allée Silène :

Monsieur le Maire signale qu'il avait porté plainte au sujet d'un candélabre qui avait été couché par un véhicule dont le propriétaire ne s'était pas présenté.

La gendarmerie a retrouvé l'auteur et un rendez-vous sera programmé avec le responsable, le Maire et un représentant du SEZEO pour finaliser la procédure d'indemnisation.

Commission de la CCPOH :

Monsieur le Maire a fourni un tableau aux membres du conseil municipal pour qu'ils puissent s'inscrire aux différentes commissions de la CCPOH.

Le comité directeur a statué sur la limitation à 2 personnes/commission dans la majorité des communes, à l'exception de Pont-Ste-Maxence, Pontpoint et Verneuil (3).

Il est souhaité de se limiter à 2 personnes par commission, les membres du conseil municipal, après avoir complété le tableau doivent se prononcer sur trois commissions pour lesquelles trois membres se sont inscrits :

Commission des finances :

- Monsieur Philippe POULAIN : 15 pour.
- Monsieur Eric BARRUET : 12 pour.
- Monsieur Médéric PARROT : 3 pour.

Messieurs Philippe POULAIN et Eric BARRUET feront partie de la commission.

Commission petite enfance :

- Monsieur Eric BARRUET : 12 pour.
- Madame Elisabeth BEBEN : 12 pour.
- Madame Catherine HIEGEL : 3 pour.

Monsieur Eric BARRUET et Madame Elisabeth BEBEN feront partie de la commission.

Commission transport :

- Monsieur Jean-Pierre WRZOCHOL : 12 pour.
- Monsieur François LAURENT : 12 pour.
- Madame Catherine HIEGEL : 3 pour.

Messieurs Jean-Pierre WRZOCHOL et François LAURENT feront partie de la commission.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h00.

| | | | | |
|------------------------|-------------------|----------------------|-------------------------------|----------------|
| Denis MESSIO | Philippe POULAIN | Michelle CHAMBRELENT | Eric BARRUET | Aude DEFOSSEZ |
| | | | Procuration de Nadège ROELENS | |
| Elisabeth BEBEN-MARQUE | J-Pierre WRZOCHOL | Virginie LEHMANN | François LAURENT | Isabelle JADAS |
| | | | | |

| | | | | |
|--------------|-------------------------------|-------------------|---------------------|----------------------|
| Teddy PEZANT | Nadège ROELENS | Médéric PARROT | Catherine HIEGEL | Patrick RODRIGUEZ |
| | Procuration à Eric BARRUET | | | |